

Facture Moyens auxiliaires pour aveugles et handicapés graves de la vue

Date de la facture _____

Assuré

Nom, Prénom _____

Numéro d'assuré (756.xxxx.xxxx.xx) _____

Adresse _____

Numéro postal, lieu _____

Émetteur de la facture

Nom, Prénom (si non assuré) _____

E-Mail, Numéro de téléphone (en cas de demandes de précisions) _____

Adresse _____

Numéro postal, lieu _____

Décompte

Numéro de la communication / décision _____

IBAN (CHxx xxxx xxxx xxxx xx) _____

Nom, Prénom du Titulaire de Compte _____

Adresse du Titulaire de Compte _____

Numéro postal, lieu du Titulaire de Compte _____

Moyens auxiliaires pour les aveugles handicapés graves de la vue ¹			
Type de remise :		<input type="checkbox"/> Première remise	<input type="checkbox"/> Remise ultérieure
		Chiffre tarifaire	Montant en CHF
Cannes longues d'aveugles		914.111.1	
Systèmes de navigation pour piétons		914.111.2	
Entretien et réparation pour cannes longues et systèmes de navigation		914.111.99	
Chiens-guides pour aveugles : frais de nourriture/vétérinaire	Forfait CHF 110.00 par mois	914.112.3	
Chiens-guides pour aveugles ²	Frais qui dépassent CHF 360.00 par année	914.112.4	
Appareils d'écoute pour supports sonores	Montant max. CHF 200.00	914.114	
Appareils d'écoute pour supports sonores	Pour personnes qui exercent une activité lucrative / accomplissent les travaux habituels.	914.115	
Entretien et réparation pour appareils d'écoute pour supports sonores		914.115.99	
Lunettes-loupes de l'AI		914.117.1	
Jumelles de l'AI		914.117.2	
Verres filtrants de l'AI		914.117.3	
Entretien et réparation pour lunettes-loupes, jumelles et verres filtrants		914.117.99	

¹ Sans les chiens-guides pour aveugles, l'entraînement à la mobilité et à l'orientation, l'enseignement de l'écriture braille, la formation de base à l'emploi d'un smartphone (convention tarifaire avec les fournisseurs de prestations)

² Si les frais de vétérinaire dépassent 360 CHF par année les des justificatifs correspondants doivent être joints.

Lunettes-loupes de l'AVS monoculaires	Participation aux coûts de CHF 590.00 tous les 5 ans	914.817.1	
Lunettes-loupes de l'AVS binoculaires	Participation aux coûts de CHF 900.00 tous les 5 ans	914.817.2	
Téléloupes de l'AVS monoculaires	Participation aux coûts de CHF 1'334.00 tous les 5 ans	914.817.3	
Téléloupes de l'AVS binoculaires	Participation aux coûts de CHF 2'048.00 tous les 5 ans	914.817.4	

Total in CHF

La facture originale du fournisseur de prestations doit toujours être jointe au présent formulaire. Exception : Forfait pour les frais de nourriture/vétérinaire pour les chiens-guide pour aveugles.

Pour les montants en devises étrangères, veuillez désigner la devise de façon claire.

Remarques éventuelles :
